



3ème TROPHEE SENIORS GOLF DU CHATEAU D'AVOISE

Les 27 et 28 Mai 2017

Golf du Château d'Avoise – Ligue Bourgogne Franche Comté

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux du Vade mecum Sportif 2016 7 édité par la FFGolf et ceux du R&A.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Epreuve ouverte aux joueurs qui répondent aux critères suivant:
- Etre licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- Avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition.

La licence et le certificat médical doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

Le champ des joueurs sera limité à 144 joueurs dont 33 Dames minimum.

- Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames.

5 wild cards seront réservé pour les joueurs licenciés dans le Club

Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

FORME DE JEU

36 trous stroke play (18 trous par jour)

Départs dames : marques rouges.

Départs messieurs : marques jaunes

Premier tour: départs dans l'ordre croissant des index, sachant que les meilleurs index partiront en milieu de matinée.

Deuxième tour : départ dans l'ordre inverse des résultats du tour précédent.

Pas de groupes mixtes.

Départage:

En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off trou par trou sur les trous n° 1 – 2 – 3 – 4 et 9

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf .

VOITURETTES DE GOLF et ASSIMILEES

Les joueurs handigolf titulaires du Médical-Pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », seront autorisés à jouer en voiturette

ENGAGEMENTS

Les inscriptions et droits d'engagements sont à adresser à :

GOLF DU CHATEAU D'AVOISE - 9 rue de Mâcon – 71210 Montchanin

Date limite : avant le lundi 12 mai 2017

Droits d'engagements 80€, membres du club 30€.

PROGRAMME

Vendredi 26 mai : journée de reconnaissance (sur réservation heures de départs)

Samedi 27 mai : 1er Tour Stroke-Play

Dimanche 28 mai : 2ème Tour Stroke-Play puis remise des prix 30mm après l'enregistrement des cartes de la dernière partie.

PRIX

Dames: 3 Prix Brut

Messieurs : 3 Prix Brut

COMITE DE L'EPREUVE

Président de la Commission Sportive :F. De Bastos

Arbitre : Françoise Janot

Directeur de tournoi : TOUGET Alexandre